



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2014 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30.....	: 32
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	:33
Nombre de conseillers présents à 21 h 27.....	: 31
Nombre de conseillers votants à 21 h 27.....	:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Annie TOULET en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal d'installation du dimanche 30 mars 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal d'Installation du dimanche 30 mars 2014.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint,
Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint, délégué de la ville au Syndicat Intercommunal des Eaux
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Conseillère Municipale Déléguée à l'Intercommunalité
Madame HINET, Conseillère Municipale, déléguée de la ville au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation avant le 30 mars 2014**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents, (alinéa 6),

Dans le cadre de cette délégation, **trois décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2014.

**DECISION N°1 DU 24 AVRIL 2014
Exécutoire le 12 mai 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Location précaire et révocable d'une maison située 266 boulevard Charles De Gaulle

Désignation d'un locataire : Monsieur et Madame PINHEIRO DOS SANTOS

Durée de la location : du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 31 octobre 2014

Montant du loyer trimestriel : 200 €.



DECISION N°2 DU 5 MAI 2014
Exécutoire le 7 mai 2014

VIE CULTURELLE
Organisation de spectacles à l'Escale
Fixation des tarifs :

Judi 16 octobre 2014 à L'Escale
"Album de famille" par la compagnie du Sans Souci »

. plein tarif : 14,00 €,
. tarif réduit : 10,00 €,
. moins de 12 ans : 6,00 €

Vendredi 7 novembre 2014 à L'Escale
"Dreyfus Devos – D'Homages sans interdit(s)"

. plein tarif : 16,00 €,
. tarif réduit : 12,00 €,
. moins de 12 ans : 6,00 €

Dimanche 7 décembre 2014 à l'Escale
« Un couple presque parfait », par la compagnie de la pépinière

. plein tarif : 14,00 €,
. tarif réduit : 10,00 €,
. moins de 12 ans : 6,00 €

DECISION N°3 DU 12 MAI 2014
Exécutoire le 19 mai 2014

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Sinistre automobile
Remboursement d'une franchise de 250 € à la SMACL

❖ **Conseil Municipal – Adoption du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,



- 2) Précise que ce règlement intérieur a pour objet de fixer les règles applicables aux réunions et aux modalités des travaux du Conseil Municipal en reprenant notamment certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales et en complétant leurs dispositions par des points de fonctionnement spécifiques à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 3) Souligne que le règlement intérieur approuvé sera annexé à la délibération et communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.

❖ **Affaires Générales – Adhésion de la commune au club des villes cyclables – Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint, à PARIS, le jeudi 12 juin 2014 pour assister à la réunion du Conseil d'Administration – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du 12 juin 2014,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs – Exercice 2013 :**

A – Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte de gestion 2013 du budget principal dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

B – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Bois RIBERT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

C – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

D – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

E – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

F – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC de la Roujolle

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAC de la Roujolle.

G – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais.

H – Approbation du compte administratif du Budget Principal

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Bernard RICHER, Conseiller Municipal et doyen du Conseil Municipal, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RICHER et après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilbert HÉLÈNE, Vice-Président de la commission Finances et Ressources Humaines, Sécurité Publique – Affaires Générales - Intercommunalité,

Monsieur le Député-Maire ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 28 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve l'ensemble des opérations comptables du Compte Administratif 2013 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :



. Investissement plus fonctionnement, y compris les restes à réaliser :

- Dépenses : 33 975 457,34 €
- Recettes : 36 077 657,33 €

I – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

J – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 28 VOIX
- * CONTRE : -- VOIX
- * ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle.

K – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 28 VOIX
- * CONTRE : -- VOIX
- * ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

L – Approbation du Compte Administratif du budget annexe ZAC Croix de Pierre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 28 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

M – Approbation du Compte Administratif de la ZAC de la Roujolle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 28 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

- Approuve le compte administratif 2013 de la ZAC de la Roujolle.

N – Approbation du Compte Administratif de la ZAC Equatop – La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2013 de la ZAC Equatop – La Rabelais.

Tous ces documents sont consultables à la Direction des Finances – Centre Administratif – 1^{er} étage.

❖ Affectation des résultats – Exercice 2013 – Budget principal et budgets annexes ZAC Bois Ribert – ZAC Charles De Gaulle – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – ZAC Croix de Pierre – ZAC Equatop La Rabelais

A – Budget principal – Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).



➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (+ 5 267 071,55 €) de la façon suivante :

- 1) Pour 3 783 550,00 € au compte 1068 (couverture du besoin de financement de 3 783 541,97 €),
- 2) Pour 1 208 491,92 € (soit, le solde du résultat à affecter : 4 992 041,92 – 3 783 550,00) au compte 002, en résultat de fonctionnement reporté.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert - Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- 1) Pour +1 396 123,02 €, en dépenses d'investissement, article 001.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle - Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 29 VOIX
- * CONTRE : -- VOIX
- * ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- 1) Pour - 897 005,50 €, en dépenses d'investissement, article 001.

D – Budget annexe ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie - Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 29 VOIX
- * CONTRE : -- VOIX
- * ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2013 de la façon suivante :



1) Pour – **1 471 466,18 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

E – Budget annexe ZAC Croix de Pierre - Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1) Pour – **74 567,59 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

F – Budget annexe ZAC Equatop – La Rabelais - Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1) Pour + **813 382,37 €** en recettes de fonctionnement, article 002,

2) Pour – **516 343,50 €** en dépenses d'investissement, article 001.

❖ **Commission Communale des Impôts Directs – Renouvellement en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts – Proposition d'une liste de 32 contribuables à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Donne son accord sur la liste suivante qui sera proposée à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux :

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
Contribuable domicilié hors de la commune	Contribuable domicilié hors de la commune
1. Geneviève TONNERRE	Joseph PERIVIER
Contribuables domiciliés dans la commune	Contribuables domiciliés dans la commune
2. Michel GILLOT	Pierre BRONDIN



3. Paul SIPROUDHIS	Monique COURTOIS
4. Christophe PECHON	Yolande GUILLOU
5. Claude FAY	Guy BOURBONNOIS
6. Michel HUET	Pierre LAURENS
7. André GORGUES	Pierre DAVENIER
8. Jean-Pierre VERITE	Philippe DESHAIES
9. Nathalie RICHARD	François TESTU
10. Marie-Cécile GALOYER-NAVEAU	Raymonde TESSIAU
11. Colette PRANAL	Jacques DUPONT
12. Véronique RENODON	William SCHWEIG
13. Patrice DESHAIES	Benjamin PHILIPPON
14. Alain FIEVEZ	Marie-José BOUTET
15. Jean-François DE MIEULLE	Daniel GOHARD
16. Jean-Claude BOUTET	Chantal BOUKHALIL

❖ **Demande de subvention du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la maison familiale d'éducation et d'orientation de Sorigny**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de voter une subvention au profit du C.F.A/M.F.E.O de SORIGNY,
- 2) Fixe le montant de cette subvention à 50,00 €.

❖ **Marchés Publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 16 avril 2014 et le 19 mai 2014**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat des Eaux du mardi 13 mai 2014**

Monsieur VRAIN signale que lors de ce comité a eu lieu l'élection des membres du bureau à bulletins secrets. Le Président est Monsieur BEJEAU, Maire-Adjoint au sein du Conseil Municipal de Tours. Les Vice-Présidents sont Monsieur BOIGARD (1^{er} vice-Président) et Monsieur DROINEAU (2^{ème} vice-Président).

Le comité a également voté toutes les délégations autorisant le Président à prendre des décisions en son nom pendant toute la durée du mandat.

Monsieur FIEVEZ réitère sa demande afin que son groupe puisse siéger au sein du Syndicat.



❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat de la Choisille et de ses Affluents du mardi 29 avril 2014**

Madame HINET, Conseillère Municipale, déléguée au comité syndical, précise que cette réunion avait pour objet de procéder à l'installation du Comité Syndical au sein duquel 15 communes sont représentées.

Madame HINET signale que le premier vote concernait l'élection du Président : Monsieur MARAIS, Maire de la Membrolle, a été élu et des Vice-Présidents, Monsieur DESVAGE (1^{er} vice-président) et Madame HINET (2^{ème} vice-présidente). Ont également été votées les indemnités du Président et des vice-présidents. Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le montant global des contributions communales fixé dans le projet de budget qui est de 96 500 € et a également approuvé la répartition des contributions 2014 des communes membres.

Pour information, **Madame HINET**, précise que le montant pour la commune de Saint-Cyr-sur-Loire s'élèvera pour 2014 à la somme de 17 358 €.

Madame HINET informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été ensuite procédé au vote du budget 2014, lequel a été voté à l'unanimité. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement, à 632 000 € et pour la section de fonctionnement, à 187 000 €.

Un dernier vote concernait les travaux prévisionnels. Ces travaux concernent la restauration des berges, ce qui donne un total prévisionnel global sur l'exercice 2014 de 498 200 €. **Madame HINET** précise que le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le programme des travaux.

En conclusion, **Madame HINET** rappelle qu'un contrat territorial est en cours, avec la participation de l'Agence de l'Eau, du Département, de la Région Centre et de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre-et-Loire. Les nouveaux délégués auront à charge de le terminer et de décider de la mise en œuvre d'un nouveau programme de travaux.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire du mardi 29 avril 2014**

Monsieur BOIGARD signale que lors de ce comité a eu lieu principalement l'élection du Président : Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire de Chinon, et des Vice-Présidents : Monsieur BOIGARD pour Saint-Cyr-sur-Loire, Monsieur CANADELL pour la ville de Joué-Lès-Tours, Monsieur BAISSON pour Saint Flovier, Monsieur MARTELLIERE pour Larçay, Monsieur MATHEVET pour Perrusson, Catherine COME pour Louestault, Michel GASOROWSKI pour Amboise, Monsieur TRYSTRAM pour Semblançay, ainsi que des membres du bureau.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire de TOUR(S) PLUS du vendredi 23 mai 2014**

Madame LEMARIÉ, Conseillère Municipale Déléguée, signale que lors de ce premier conseil communautaire, ont été créées 6 commissions de travail et qu'il a été procédé à l'élection des délégués des communes pour chacune de ces commissions, sur la base de 2 représentants par commune (3 pour la ville de Joué-lès-Tours et 4 pour la commune de Tours). Puis elle donne lecture des nouveaux délégués de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire dans les commissions spéciales Tour(s)Plus.

- **Commission Economie – Recherche – Tourisme et Technologie de la Formation et de la Communication** : Monsieur Jean-Yves COUTEAU, délégué communautaire, Monsieur Gilbert HELENE en qualité d'auditeur,



- **Commission Transports et Infrastructures** : Madame Francine LEMARIE, déléguée communautaire, Monsieur Michel GILLOT, en qualité d'auditeur,
- **Commission Politique de la Ville et de l'Habitat** : Madame Francine LEMARIE, déléguée communautaire, Madame Valérie JABOT, en qualité d'auditeur,
- **Commission Assainissement – Déchets Ménagers – Développement Durable – Energie** : Madame Francine LEMARIE, déléguée communautaire, Monsieur Christian VRAIN, en qualité d'auditeur,
- **Commission Equipements Culturels et Sportifs** : Monsieur Jean-Yves COUTEAU, délégué communautaire, Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU en qualité d'auditeur,
- **Commission Schéma de Cohérence Territoriale et Politique Contractuelle** : Madame Francine LEMARIE, déléguée communautaire et Monsieur Alain FIEVEZ, en qualité d'auditeur.
- **Commission d'appel d'offres** : Cinq délégués titulaires, dont un pour Saint-Cyr-sur-Loire : Madame Francine LEMARIE,
- **Désignation des représentants de Tours au sein de différents organismes : Touraine Propre** : Madame Francine LEMARIE, déléguée suppléante.

Madame LEMARIÉ ajoute que lors de ce conseil, ont été votées les indemnités des élus et du trésorier. A également été votée la hausse de la plupart des tarifs de Fil Bleu au 1^{er} août prochain. Une demande de classement « communes touristiques » a été faite par les communes de Tours, Savonnières, Saint-Avertin, Rochecorbon, Villandry, Luynes et Saint-Etienne de Chigny, laquelle a été voté à l'unanimité.

Enfin Madame LEMARIÉ précise que la prochaine réunion de la commission « politique de la ville et habitat » se tiendra le 5 juin à 18 h 00.

❖ Ressources humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 27 mai 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 27 mai 2014.

❖ Sécurité publique – Etat statistique de la délinquance de janvier à mars 2014

Monsieur BOIGARD signale que sur le premier trimestre 2014, il y a eu une légère hausse par rapport au premier trimestre 2013. Il précise que l'année 2013 était une année exceptionnellement basse puisque les indicateurs étaient les plus faibles sur une période de 6 ans.

Cependant, Monsieur BOIGARD signale qu'il y a toujours une atteinte aux biens, et plus particulièrement, les cambriolages, les dégradations de véhicules et les vols à la roulotte. Il précise que les principaux secteurs concernés sont Charentais et la Moisanderie.

Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal que les vols à la roulotte passent de 12 à 22 faits et signale que ces faits sont commis essentiellement la nuit. Les dégradations de véhicules passent de 8 à 14 faits (quartiers Charentais et Moisanderie). Il y a également eu 8 cambriolages contre 2 précédemment ainsi que des vols de véhicules puisqu'il y a déjà eu 5 vols de véhicules cette année.



❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 15 mai et lundi 19 mai 2014**

Les rapporteurs de cette commission signalent qu'ils n'ont rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Ressources Humaines – Compte rendu du Comité Technique Paritaire du jeudi 22 mai 2014**

Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal qu'au cours de ce Comité Technique Paritaire a été abordée, sur un aspect, légal, la séparation du Comité Technique Paritaire en deux entités, à savoir : un Comité Technique (CT), et un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT).

Le Comité Technique Paritaire a donc décidé de réunir, avec l'accord des représentants du personnel, les deux entités dans un même lieu, avec deux réunions différentes, mais qui se dérouleront le même jour, et de dire que ces instances seront les mêmes pour la ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur BOIGARD signale que pour l'organisation des élections professionnelles a été déterminé le nombre de sièges des représentants des élus et des représentants du personnel. Il précise également qu'en suivant, ont été présentés la modification de l'organigramme du service Logistique et des Moyens Techniques, au titre de l'entretien des locaux, ainsi que le bilan social et le plan de formation 2014.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint, délégué à la politique événementielle et Culturelle
Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée à la solidarité entre les générations, les personnes âgées et handicapées
Madame LEMARIE, Conseillère Municipale Déléguée aux Relations Internationales
Monsieur MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Associative

❖ **Vie Culturelle – Mise à disposition du castelet de marionnettes – Convention avec la compagnie Mariska Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Utilisation de l'Escale – Modification de la convention-type dans le but d'intégrer la nouvelle réglementation liée à la sécurité des spectacles avec scènes.**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention-type de mise à disposition de la salle l'Escale,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Associative, à signer ladite convention avec les différents utilisateurs de l'Escale au titre de la commune.

❖ **Relations Internationales – Cérémonie de fin de mandat de Monsieur Erhard PIERLINGS, Maire de Meinerzhagen le mercredi 18 juin 2014 – Déplacement d'une délégation municipale – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge d'un mandat spécial Madame Francine LEMARIE, Conseillère Municipale Déléguée aux Relations Internationales,
- 2) Précise que, conformément à la réglementation, ce déplacement peut donner lieu à un remboursement des frais de transport et de séjour complémentaires sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Ajoute que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des mardi 22 avril et lundi 26 mai 2014**

Madame JABOT signale que lors du Conseil d'Administration du **mardi 22 avril 2014** a eu lieu l'installation du nouveau conseil d'administration, l'élection de la Vice-Présidente et le vote du budget primitif 2014.

Lors du Conseil d'Administration du **lundi 26 mai 2014**, a été étudié le rapport sur la délégation de service public de la MAFPA. Le bilan est positif et **Madame JABOT** précise que les termes de la convention ont été respectés.

Madame JABOT signale que le point a été fait sur le projet intergénérationnel établi autour du chant, avec l'école municipale de musique, 19 personnes âgées participent à une chorale. Ces dernières vont également participer le 31 mai prochain au florilège vocal de Tours.

Une rencontre va être organisée entre les enfants, le relais assistants maternels et les personnes âgées le 6 juin prochain. Une autre rencontre avec les enfants de l'école de musique sera également organisée à l'occasion du pique-nique de fin d'année, autour de chants partagés.

Madame JABOT ajoute que 9 secours exceptionnels ont été étudiés et précise que les problèmes de factures d'énergie se multiplient.

Madame PUIFFE demande s'il est possible de réfléchir sur la nécessité de mettre en place, à long terme, des transports qui puissent, à l'intérieur de la commune, permettre à quelques personnes âgées, de venir chanter ou autre.

Monsieur le Député-Maire répond qu'il s'agit juste de trouver une solution budgétaire car ce genre d'organisation nécessite une dépense importante. Il ajoute cependant que c'est une bonne idée qui mérite d'être étudiée.



Madame JABOT informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été mis en place des ateliers informatiques avec l'association « Orange – Solidarité ». Les premiers cours se dérouleront en juin 2014, à raison de 2 heures par semaine. Un groupe de 7 personnes âgées est déjà constitué.

Madame JABOT donne ensuite quelques informations sur l'aire d'accueil des gens du voyage et signale que cela se passe bien. Le marché a de nouveau été attribué à Tzigane habitat avec qui le travail est satisfaisant.

Pour ce qui concerne Ciné-off, **Madame JABOT** précise que le prochain film aura lieu le 19 juin prochain avec comme thème « Grace de Monaco ».

Enfin **Madame JABOT** indique qu'en mai 2014, le nombre de demandeurs d'emploi sur la commune a été évalué à 778 personnes, toutes catégories confondues par Pôle Emploi. Elle précise qu'il convient de noter une diminution de 3,23 % par rapport à avril 2014.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Communication du mardi 13 mai 2014**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Adjointe délégué à l'Enseignement et la Vie Educative,
Madame GUIRAUD, Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances,
Monsieur MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué au Sport.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 14 mai 2014**

Les membres de la commission n'ont rien de particulier à rajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement

❖ **Acquisitions foncières – ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie :**

A – Acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 120 sise 76 rue de la Pinauderie appartenant à Madame Anne MOREAU



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame Anne MOREAU, la parcelle cadastrée section AN n° 120 (2.988 m²), sise 76 rue de la Pinauderie, libre de toute occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 44 820,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 33 – Pièce de la lande – route de Rouziers appartenant à Monsieur Jean-Pierre CUVIER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur Jean-Pierre CUVIER, la parcelle cadastrée section AN n° 33 (832 m²), sise route de Rouziers, « pièce de la Lande », libre de toute occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 20 800,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 6 – Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 289 (508 m²) et des droits indivis sur la parcelle AS n° 532 (357 m²) 85 rue Victor Hugo, appartenant à Monsieur et Madame COMBY**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame COMBY la parcelle cadastrée section AS n° 289 (508m²) et leurs droits indivis sur la parcelle constituant la cour commune AS n° 532 (357 m²), sises 85 rue Victor Hugo, dans le périmètre d'étude n° 6,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 285 000,00 € nets,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – Acquisition d'une emprise d'environ 1.074 m² issue des parcelles cadastrées BP n° 584 et n° 586 – 22-28 rue du Port appartenant à la SARL du Plessis**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 29 VOIX
- * CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER).
- * ABSTENTION : --

- 1) Décide d'acquérir auprès de la SARL DU PLESSIS, dont le siège social est 12 rue de la Mairie à la Riche (37520) une emprise d'environ 1.074 m² (sous réserve du document d'arpentage), issue des parcelles cadastrées section BP n° 584 (640 m²) et BP n° 586 (7.572 m²) sises 22-28 rue du Port dès que les travaux seront achevés et réceptionnés par la Ville,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme symbolique de un euro,
- 3) Donne son accord au classement de la future parcelle dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Modification des réseaux électriques souterrains – rue Victor Hugo – Collège Henri Bergson – Parcelle AS n° 862 – Convention de servitude avec ERDF**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de consentir une servitude souterraine HTA sur la parcelle cadastrée AS n° 862 pour les deux canalisations de distribution publique d'énergie électrique, sur une bande de 3 mètres de large et environ 60 mètres de long, tels qu'ils apparaissent sur le plan joint à la convention,
- 2) Dit que l'indemnité unique et forfaitaire s'élève à 20 euros,
- 3) Désigne Maître HARDY, notaire à Tours, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, en collaboration avec Maître ITIER, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer, à signer ladite convention de servitude et tous les actes et pièces utiles à passer avec ERDF pour régler les conditions de la mise à disposition,
- 5) Précise que les frais liés à ces conventions sont à la charge d'ERDF.

❖ **Travaux de réhabilitation de la ferme de la Rabelais – Marché à procédure adaptée II – Travaux – Examen des offres et choix des attributaires des marchés – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine le rapport d'analyse des offres et décide d'attribuer les marchés aux entreprises de la manière suivante :

Lot 1 : Maçonnerie-démolition-VRD à l'entreprise CHARVAIS de Vernou sur Brenne, pour un montant de **228 263,13 € HT**,
Lot 2 : Ravalement des façades à l'entreprise GUEBLE-MENET de Blois, pour un montant de **75 616,32 € HT**,
Lot 3 : Charpente bois-ossature et bardage bois à l'entreprise ABADIE de Rochecorbon, pour un montant de **120 940,60 € HT**,
Lot 4 : Couverture ardoises-zinguerie à l'entreprise POUESSEL de Monts, pour un montant de **124 279,23 € HT**,
Lot 5 : Menuiseries extérieures bois-serrurerie à l'entreprise BELLET de Savonnières, pour un montant de **87 691,30 € HT**.

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés et toutes pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Député-maire quitte la séance à 21 h 27 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves COUTEAU, qui préside la séance en suivant.



❖ **Environnement – Plan Climat Energie Territorial – Mise en place d’un dispositif de collecte sélective des textiles – Plan d’implantation des bornes Le Relais et l’Association Active – Conventions de partenariat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Autorise la mise en place d’un dispositif de collecte sélective des textiles,
- 2) Adopte les termes des conventions de partenariat passées avec les différents organismes,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer ces conventions.

❖ **Permis de construire – Aménagement du Dojo Konan – 57-63 rue de la Gaudinière – Autorisation de dépôt et de signature pour le permis de construire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de construire relative à l’opération ci-dessus énoncée.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 12 mai 2014**

Les rapporteurs de cette commission n’ont rien de plus à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l’objet de délibérations.

QUESTIONS DIVERSES

Chapiteau du Livre

Monsieur COUTEAU rappelle que la manifestation du Chapiteau du Livre aura lieu les 13, 14 et 15 juin prochains et espère que cette dernière rencontrera un vif succès.

Le Maire,

Philippe BRIAND